

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 11 janvier 2019

URBANISME

LE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE LANCE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Du 14 janvier au 4 mars 2019, les habitants du territoire Marseille Provence peuvent donner leur avis en participant à l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire Marseille Provence et sur les nouveaux Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques (PDA).

Premier document d'urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le PLUi fixe les règles générales d'utilisation du sol sur tout le Territoire Marseille Provence. Élaboré en concertation avec tous les maires, le projet de PLUi a été adopté par les élus en Conseil de Métropole du 28 juin 2018. Le document consolidé est désormais présenté aux habitants à l'occasion d'une grande enquête publique. Alors que Marseille Provence est actuellement régi par 5 POS et 13 PLU pour 450 zones différentes, le PLUi va harmoniser et simplifier les règles en vigueur en un document unique. Il formalise l'ambition et la vision du Territoire Marseille Provence pour les 15 ans à venir, dans une logique de développement durable et garantit un juste équilibre entre urbanisation et préservation du cadre de vie.

Les documents soumis à l'enquête publique résultent d'un vaste travail entre les élus du territoire. Une large concertation a été également menée avec les habitants.

Du 14 janvier au 4 mars 2019, tous les documents de l'enquête publique sont accessibles :

- Depuis chez soi sur <https://www.registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
- Dans les lieux d'enquête : les 18 mairies du territoire Marseille Provence, les 8 mairies de secteurs de Marseille ou au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les observations peuvent être consignées :

- Sur les registres d'enquête disponibles dans les 27 lieux d'enquête publique
- Par écrit, à M. François Coletti, Président de la commission d'enquête PLUi, Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire Marseille Provence, Direction de la planification et de l'urbanisme, BP 48014, 13567 Marseille Cedex 02.
- Par mail à l'adresse : plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr
- En ligne, sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse internet : <https://www.registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>

Les membres de la commission d'enquête assureront 161 permanences dans les différents lieux d'enquête pour que le public puisse exposer ses observations aux commissaires enquêteurs. A l'issue de cette enquête publique, le Conseil de territoire finalisera son projet.

Le document d'urbanisme sera approuvé fin 2019 et entrera en application sur l'ensemble du territoire.

CONTACT PRESSE

Conseil de territoire Marseille Provence
Julia ROIMIER
T : 04 91 99 77 62
julia.roimier@ampmetropole.fr

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Alexandra THEZAN
T : 04 91 99 79 10
alexandra.thezan@ampmetropole.fr